

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 6 (1930-1931)

Heft: 24

Artikel: Documents

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-709967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

stellte», und die Schweiz «entrann trotz der Mächterschaften der fremden Diplomatie dem Zerfall, ja dem Bürgerkrieg». In erfreulicher Weise ging durch unser Land im Jahre 1838 eine grosse patriotische Begeisterung, und das Volk zeigte einen entschlossenen Mut zur kräftigen Abwehr, als Frankreich die Ausweisung des Prinzen Louis Napoleon Bonaparte, der das thurgauische Bürgerrecht besass, verlangte und Truppen an unsere Westgrenze zusammenzog. Von sich aus traf Genf umfassende militärische Massnahmen, um sich gegen einen Handstreich zu sichern, und die Waadt mobilisierte seine Truppen «mit Schneid und bemerkenswerter Ordnung». General Guiger verfügte über 5531 Mann und 20 Geschütze, die er in zentraler Stellung mit bis an den Jura vorgeschobenen Jäger- und Schützenkompanien nach einem wohlerwogenen Plane bereitstellte. Das Beispiel wirkte auch in den andern Kantonen, so dass sich endlich die Tagsatzung dazu entschloss, zwei Beobachtungskorps an der Westgrenze aufzustellen. Die schon mobilisierten Genfer- und Waadtländertruppen bildeten das Korps auf dem linken Flügel und rechts zum Schutze der Kantone Bern, Solothurn und Basel wurden vier Bataillone, zwei Scharfschützenkompanien, 1½ Kavalleriekompagnien und zwei Batterien aufgestellt. Auf Pikett waren 6 weitere Bataillone, zwei Scharfschützenkompanien und eine halbe Kavalleriekompagnie. Infolge der freiwilligen Abreise Louis Napoléons kam es zu keinen Aktionen.

(Fortsetzung folgt.)

* * *

Documents.

Les forces militaires comparées des grandes puissances.

L'annuaire militaire de la Société des Nations indique que la France présentait pour 1930 un effectif budgétaire de 522.000 hommes en y comprenant les officiers, les troupes métropolitaines et les indigènes nord-africains et coloniaux. Cet effectif se répartit ainsi au point de vue géographique: 317.000 hommes dans la métropole, 151.000 hommes dans le bassin méditerranéen et en Chine, 54.000 hommes dans le reste de l'empire colonial. En dehors des formations militaires proprement dites il faut ajouter 36.000 gendarmes et gardes-républicains, 18.000 douaniers et 7.000 gardes-forestiers. Il n'y a pas de milices. Les réservistes sont seulement astreints à trois courtes périodes d'exercices.

L'armée britannique, non compris les troupes des dominions, constitue un total de 510.000 hommes dont 119.000 en Europe, et 391.000 outre-mer. Il existe en outre des formations permanentes du type des milices dont 231.000 dans la métropole et 64.000 h. aux colonies, auxquelles il faut joindre 43.000 h. de forces de police dans les colonies. Si nous comparons ces chiffres à ceux de la France nous voyons que les forces permanentes sont sensiblement égales, mais que tandis que la majorité en France est stationnée en Europe, c'est le contraire dans l'empire britannique. Cependant le territoire européen de la Grande-Bretagne est mieux protégé, par la mer d'abord, et ensuite par le fait que l'armée permanente est une armée de métier, tandis que celle de la France comprend une forte proportion de recrues. Sur les 317.000 hommes stationnés en France, à peine 209.000 hommes ont plus de six mois de service. Et sur ce nombre il faut en défaillir 70.000 qui constituent les forces mobiles destinées à renforcer les troupes d'outre-mer en cas d'événements graves. On ne peut donc comp-

ter pour le défense immédiate du territoire que sur 139.000 hommes de troupes instruites si les forces mobiles sont occupées ailleurs. Quant aux milices britanniques, elles sont mieux encadrées et mieux entraînées que les réservistes français. La masse des forces armées de la Grande-Bretagne en temps de paix est donc plus efficace que celle de la France. Il est donc inexact de continuer à opposer la grande armée française à la petite armée britannique.

Les forces régulières permanentes de l'Allemagne comprennent officiers compris 100.000 hommes de la Reichswehr, 150.000 hommes de police de sûreté, 29.000 douaniers armés du fusil de guerre, en tout 279.000 hommes. Nous avons vu que la France a en Europe suivant que les forces mobiles sont occupées ou non entre 139.000 et 209.000 hommes de troupes instruites. Si nous y joignons les 36.000 gendarmes et gardes-républicains, les 18.000 douaniers et les 7.000 forestiers, nous arrivons à un total extrême compris entre 200 et 279.000 hommes. Comme les soldats allemands sont soumis à un service à long terme, le nombre des recrues est faible: on peut l'évaluer à 20.900 hommes. Le chiffre total des hommes instruits est donc de 259.000 hommes. Il y a donc une différence assez faible de 11.000 hommes en faveur de la France, si les forces mobiles sont en Europe. Si elles sont occupées ailleurs, les effectifs allemands l'emportent de 59.000 hommes.

L'armée permanente italienne compte 303.000 hommes, dont 251.000 stationnent dans la métropole et 52.000 outre-mer. Il faut y ajouter un effectif de 35.000 hommes en service permanent appartenant à la milice volontaire. En outre il existe 75.000 hommes dans les formations militarisées des carabiniers royaux (50.600) et des gardes royaux des finances (25.000). Le total de ces forces s'élève donc à 413.000 hommes dont 361.000 stationnées en Italie. Les effectifs comparables français comprennent 371.000 hommes, gendarmes et douaniers compris. Les forestiers italiens n'étant pas comptés dans l'annuaire de la S.D.N., on laisse ici de côté des forestiers français. L'effectif permanent français se présente donc avec un excédent de 10.000 hommes. Mais si les 70.000 hommes de forces mobiles se trouvent occupés au dehors, les effectifs français se trouvent ramenés à 301.000 hommes, chiffre inférieur de 60.000 hommes au total italien. En outre, il existe en Italie une milice volontaire pour la sécurité nationale qui compte 353.000 hommes dont les cadres sont permanents et dont la valeur est loin d'être négligeable.

L'armée permanente américaine, armée de métier, compte 139.000 hommes dont 104.000 dans la métropole et 35.000 outre-mer, auxquels s'adjoint un corps de «marine» de 18.000 hommes. Le total de ces forces est de 157.000 hommes. Il existe en outre une garde nationale de 176.500 hommes qui s'instruit pendant 23 jours par an et qui constitue une véritable milice. Enfin, il y a des réserves organisées recrutées par engagements volontaires comprenant 112.000 officiers de réserve et 5.000 spécialistes, en toute 117.000 hommes. Ils reçoivent une instruction annuelle. La préparation militaire est donnée dans les universités par 640 officiers instructeurs à 100.000 jeunes gens futurs officiers de réserve.

Au Japon l'armée régulière compte 198.800 hommes dont 172.800 dans la métropole et 26.000 outre-mer.

Si nous faisons abstraction des Etats-Unis et du Japon, puissances non-européennes, et dont l'une a une structure militaire assez différente des autres, nous constatons que les effectifs français ne sont pas tellement éloignés de ceux des puissances voisines.